

## Aide pour la dématérialisation des dossiers patients papiers

La CA3B souhaite faciliter **pour un médecin n'exerçant pas dans une structure pluriprofessionnelle** le passage d'un dossier papier à un dossier informatisé en proposant un appui aux professionnels qui souhaiteraient se doter d'un système d'information et y transférer les dossiers de ses patients.

**La CA3B financera aussi bien le recours à un prestataire extérieur pour conseiller le professionnel sur le choix du logiciel en fonction de ses besoins et/ou aider à la rédaction d'un cahier des charges** pour l'achat et la mise en place de logiciel permettant de bénéficier d'un dossier patient informatique que le temps passé au point de vue médical et administratif nécessaire à la reprise des données.

### Modalités de l'aide proposée :

- Prise en charge du temps aussi bien médical qu'administratif
- Montant de l'aide : jusqu'à 3 200 €

Une aide financière comprise jusqu'à 3 200 € destinée à financer une intervention d'un prestataire spécialisé dans ces missions qui traitera environ 400 dossiers issus d'une base de 1 500 dossiers patients à prioriser.

### Conditions pour bénéficier de l'aide :

- ✓ Présentation du devis et paiement forfaitaire sur présentation de la facture acquittée
- ✓ Choix d'une solution logicielle transférable si besoin dans un logiciel labellisé ASIP santé pour l'exercice pluriprofessionnel (**cf. liste en annexe**)